



## Communiqué de Presse

Paris, le 12 janvier 2023

### Projet de réforme des retraites : La FFPS entendue !

Elisabeth Borne a dévoilé, le 10 janvier dernier, son projet de réforme des retraites. La Fédération Française des Praticiens de Santé a été en partie entendue par le gouvernement.

Le projet de réforme ne signe pas l'extinction du régime autonome de retraite des Pédiçures Podologues, Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes.

**La CARPIMKO poursuivra ses missions au service de ces professions.**

C'est un projet de loi dont certaines dispositions rendues publiques ont été portées par la FFPS lors des différentes discussions et débats.

Les professionnels de santé devront bénéficier du principe édicté sur la mesure de l'âge légal de départ (l'âge moyen de départ en retraite est de 64.3 ans à la CARPIMKO et le nombre d'annuité est de 43 ans). Bien que ce sujet ne fait pas partie des 3 chapitres de cadrage, la FFPS accueille avec satisfaction la proposition du gouvernement de s'engager à reformer l'assiette sociale des indépendants.

Les objectifs attendus sont la simplification des cotisations sociales des professionnels et l'amélioration de leur capacité à générer plus de droits à la retraite afin **d'améliorer l'équité avec les salariés en matière de prélèvements sociaux**. La Fédération Française des Praticiens de Santé salue cette mesure qui fera l'objet d'une concertation avec les représentants des différentes professions concernées avant d'être intégrée au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.

**Le dispositif de retraite progressive sera ouvert à l'ensemble des travailleurs indépendants et le cumul emploi retraite sera créateur de droits supplémentaires.**

La FFPS regrette l'absence d'engagements concernant l'Avantage Social vieillesse (ASV). L'assurance maladie abonde l'Avantage Social de Vieillesse de plus de 200 000 praticiens de santé à hauteur de 90 millions d'euros tandis que les médecins conventionnés qui sont un peu plus de 120 000 perçoivent 427 millions d'euros, alors même qu'ils sont de plus en plus nombreux à pratiquer avec des dépassements d'honoraires.

**La Fédération Française des Praticiens de Santé appelle à la revalorisation du point ASV pour leurs professions.**

La Fédération Française des Praticiens de Santé poursuit ses rendez-vous parlementaires et institutionnels sur le sujet et pèsera sur le débat public.

Contact presse :  
Daniel Guillerm, Président  
Tél. 06 08 84 50 27